



VILLE DE
CAGNES-SUR-MER
Alpes-Maritimes

MARCHE POTIER TERRAILLA 4eme Edition

CREATEURS uniquement

Le samedi 5 octobre 2024

De 9 H 00 à 18 H 00

PLACE DU GENERAL DE GAULLE – Centre-ville -

TARIF : 20€ par emplacement (maxi 6 ml)- NOMBRE DE PLACES LIMITE

DOSSIER DE CANDIDATURE
DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS LE 22 mai 2023

Dossier à déposer ou à envoyer à l'adresse suivante par courrier ou par mail:

Mairie de Cagnes-sur-Mer
Service Gestion du Domaine Public
3 Bis, Rue Louis Négro
06800 CAGNES SUR MER
Tél. : 04.93.22.19.24
Domaine.public@cagnes.fr

Documents à fournir obligatoirement :

Catégorie professionnelle :	Documents demandés :
Artiste déclaré à la maison des artistes :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Attestation annuelle d'inscription à la Maison des Artistes, - Copie de votre pièce d'identité -Photographies couleur des produits et du stand.
Artiste libre :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité) - Attestation des Impôts de l'année en cours certifiant votre déclaration d'activité d'artiste libre, - Copie de votre pièce d'identité. -Photographies couleur des produits et du stand.
Artisan :	- Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle mentionnant « FOIRES ET MARCHES » (en cours de validité), - Photocopie recto/verso de votre carte professionnelle de commerçant non sédentaire délivrée par la Chambre des Métiers ou de l'attestation provisoire, - Registre des métiers datant de moins de 3 mois. -Photographies couleur des produits et du stand.

